

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-05-035

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS EDUCATIFS AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE – ANNEE 2025 – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié *

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250522-2025-05-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025

Depuis plusieurs années, la ville de Saint Marcellin en Forez s'est engagée dans la mise en place de chantiers éducatifs. Ce dispositif s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et poursuit des objectifs éducatifs, sociaux, de médiation, de solidarité et de lien social sur les différents quartiers de la ville.

Le chantier éducatif n'a pas d'ambition d'insertion économique, mais plutôt d'aider le jeune à (re)prendre confiance en lui, à répondre à un besoin de reconnaissance, de valorisation, à mesurer sa motivation à effectuer un travail, à l'aider à adapter son comportement en intégrant en particulier les règles liées à la vie de groupe, à lui donner une première expérience professionnelle, et, ainsi, à l'inscrire dans une démarche de citoyen actif.

Il s'agit de faire découvrir à des jeunes le monde du travail et le système de protection sociale, leur permettre de gagner de l'argent pour les aider à financer des projets personnels ou collectifs et les revaloriser au travers du travail accompli (valorisation personnelle, aux yeux de leurs parents, au regard des autres adultes). En participant à des travaux liés à un intérêt collectif se créent ainsi des liens avec les habitants des quartiers et les institutions.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer à nouveau la convention avec le Département de la Loire et l'association intermédiaire Utile Sud Forez pour les "Chantiers Educatifs" pour l'année 2025, avec un volume d'heures de 539 heures.

Le coût total est de 10 672,20 €, sur la base du tarif horaire de 19,80 €, susceptible d'être réévalué en fonction de l'augmentation du SMIC.

Le financement est pris en charge pour moitié par la Commune (9,90 € de l'heure) et pour moitié par le Département (9,90 € de l'heure), l'association Utile Forez assurant la gestion administrative de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- approuve la convention présentée,
- autorise le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.
- autorise le Maire ou son représentant à mandater la dépense d'un montant de 5 336,10 € au bénéfice de l'association intermédiaire Utile Forez.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD